



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre des vacances

La demande d'avis introduite le 9 juillet 2021 par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'remplaçant l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2018 relatif au portail informatique prévu à l'article 43 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau', a été rayée du rôle le 25 août 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.